

**REGIE VIENNE NUMERIQUE**

**DELIBERATION du  
CONSEIL d'ADMINISTRATION  
N°2023/14**

Séance du 03/07/2023

**DECISION MODIFICATIVE N°2**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil d'Administration de la Régie Vienne Numérique, réuni le 03/07/2023, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport joint en annexe,

Après en avoir délibéré et voté,

**DECIDE :**

- **d'adopter le projet de décision modificative N°2 pour l'exercice 2023, en section d'investissement et en section de fonctionnement, en recettes et en dépenses, et de réaliser les écritures correspondantes tel qu'indiqué au rapport joint en annexe.**

**ADOPTÉ**

La Présidente,

Séverine Saint-Pé